



## Heures supplémentaire retiré pour compléter mois creux

Par **jon06**, le **01/02/2015** à **22:33**

bonjour, je me permet de vous posez une petite question mon employeur ce permet de me retirer mes heures supplémentaires pour completer les mois ou je ne fait pas mes 35h en a t il le droit.

Par **P.M.**, le **01/02/2015** à **23:42**

Bonjour,

Il n'en a pas le droit puisqu'il a l'obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu et s'il appliquait une modulation du temps de travail les périodes basses et hautes devraient être prévues à l'avance..

Par **jon06**, le **02/02/2015** à **01:17**

sauriez vous quel article du droit du travail transgresse-t-il que je puisse avoir matiere a repondre et quel recours ai-je  
merci d'avance

Par **P.M.**, le **02/02/2015** à **08:39**

Bonjour,

C'est tout simplement l'engagement contractuel que chaque partie doit respecter et qui fait que l'employeur a obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu sinon, à quoi cela servirait d'en fixer un et vous de venir travailler sauf absence justifiée...

Par **jon06**, le **02/02/2015** à **12:43**

etant affilié a la convention des negoces de l'ameublement est ce que cela le lui autorise et je voudrai savoir quel recour puis je avoir pour premièrement récupérer ces heurs si je le puis et

de quel maniere.merci de votre suivi.

Par **P.M.**, le **02/02/2015** à **13:23**

La Convention Collective ne peut pas permettre de telles pratiques en dehors de la modulation du temps de travail mais qui est réglementée comme l'indique [ce dossier...](#)  
Vous pouvez, en dehors d'un tel accord, réclamer le paiement des heures supplémentaires accomplies y compris s'il le faut devant le Conseil de Prud'Hommes...  
e vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail, voire d'un avocat spécialiste...